



A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, Céline Cottalorda, déléguée pour le comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, détaille le contenu de la campagne lancée à cette occasion. Et dresse un bilan de son action, tout en se projetant sur 2020. Interview.

PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL BRUN

« TOUT N'EST PAS POSITIF DANS #METOO »

QUOI DE PRÉVU CETTE ANNÉE POUR LA JOURNÉE DU 8 MARS ?

L'idée est un peu venue de ce que nous avons fait l'an dernier, avec l'opération #8MarsMonaco où on avait mis en avant la notion d'égalité avec des personnalités monégasques qui s'engageaient. Cette année, on a décidé de mettre en avant l'égalité dans le monde du travail. Le principe est le même qu'en 2019 : on part d'œuvres photographiques sous la forme de mosaïques. On met en avant 80 personnes, femmes et hommes, assemblés par binômes et par métiers.

QUEL EST L'OBJECTIF ?

On veut montrer la mixité dans les métiers. Que l'on soit une femme ou un homme, on peut exercer n'importe quel métier. Pour cela, on a sélectionné 40 métiers, qui sont un peu « genrés », des métiers où, habituellement, on voit plutôt des femmes ou des hommes les exercer. On donne ainsi un visage concret à ces métiers exercés par de « vrais gens » qui travaillent ici, à Monaco.

VOUS AVEZ DES EXEMPLES DE CES MÉTIERS « GENRÉS » ?

Pour les métiers plutôt féminins, on a des sages-femmes, des éducateurs pour jeunes enfants. Et pour les métiers plutôt masculins, on a des conducteurs de travaux, des jardiniers, de chauffeurs de cars...

IL Y A UN BESOIN PARTICULIER AUTOUR DE CETTE PROBLÉMATIQUE ?

La journée du 8 mars est l'occasion privilégiée de sensibiliser le grand public sur les droits des femmes et sur la question de l'égalité. Or, l'égalité dans le monde du travail est un sujet qui fédère et qui doit être inclusif. Cela touche aussi les jeunes qui peuvent être touchés par ces représentations qui peuvent leur donner envie de faire tel ou tel métier. C'est donc un sujet d'actualité, et c'est aussi un sujet grâce auquel on fait le lien avec la charte Monégale signée en novembre 2019, qui portait déjà sur l'égalité femmes-hommes au travail.

« DES ÉTUDES MONTRENT QUE LES ENTREPRISES OÙ IL Y A LE PLUS DE MIXITÉ SONT AUSSI LES PLUS PRODUCTIVES »

JUSTEMENT, OÙ EN EST L'ÉTUDE SUR LES SALAIRES FEMMES-HOMMES DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ À MONACO, LANCÉE FIN NOVEMBRE 2018 PAR L'INSTITUT MONÉGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (IMSEE) ?

Cette étude prend du temps, car ce type de travail n'a jamais été fait à Monaco. Il faut donc tout bâtir. Il faut bâtir une méthodologie la plus fiable possible, savoir comment la mettre en œuvre, et identifier ce qui était le plus perti-



Photo Manuel Vitari / Direction de la Communication

« ON N'A PAS EU DE SIGNALEMENTS CONCERNANT DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES DANS LE MILIEU SPORTIF À MONACO »

ment. Ce travail a été fait en 2019. Maintenant que la méthodologie est actée, l'Imsee est en train d'analyser l'ensemble des données récoltées.

COMMENT ONT ÉTÉ RÉCOLTÉES CES DONNÉES ?

En grande partie au niveau des caisses sociales monégasques. Cette étude sera finalisée d'ici la fin de l'année 2020. Nous aurons alors des chiffres concrets et des indicateurs fiables, comme nous en avons eu sur les violences faites aux femmes.

EST-CE QUE POUR VOUS, L'ÉQUITÉ SALARIALE DOIT ÊTRE AUJOURD'HUI UNE PRIORITÉ POUR ASSURER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN ENTREPRISE ?

C'est vrai que c'est un sujet dont on entend beaucoup parler. Il faut dire qu'il reste encore de grosses différences dans les pays qui disposent de chiffres, puisqu'on parle d'écart de salaires de l'ordre de 12 à 25 % en faveur des hommes. C'est aussi un sujet très médiatisé. Mais l'égalité femmes-hommes doit aussi passer dans nos comportements dans et en dehors du monde du travail.

C'EST-À-DIRE ?

Ce sont encore très largement les femmes qui assument toutes les tâches domestiques liées à l'organisation de la maison. Cet aspect-là est important, et peut-être qu'il fera l'objet d'une prochaine campagne. C'est ce que l'on appelle la charge mentale.

EN 2020, LA REPRÉSENTATIVITÉ EN FAVEUR DES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION PROGRESSE PEU OU PAS ?

Les salaires, c'est une chose. L'évolution des carrières en est une autre. Si on prend l'exemple de la fonction publique, que l'on soit une femme ou un homme, on rentre sur des postes qui sont sur des échelles. C'est donc très réglementé, et on rentre tous au même niveau de salaire, sur un même poste. Dans les entreprises privées, il faut voir quelles sont les évolutions de carrière, et regarder la présence des femmes dans les conseils d'administration ou à des postes de très haut niveau. Or, on voit que, souvent, les femmes sont sous-représentées. Il faut parvenir à faire évoluer les choses.

CES CAMPAGNES DE COMMUNICATION SONT VRAIMENT EFFICACES ET PERMETTENT DE CHANGER LES CHOSSES ?

Ces campagnes sont grand public et peuvent contribuer à changer le regard des gens. La clé, c'est que les femmes soient perçues dans les entreprises comme des salariées aussi productives que les hommes. Il faut parvenir à démontrer qu'un patron qui embauche une femme fait pas une mauvaise affaire. Même si elles vont avoir des enfants, elles sont compétentes et elles peuvent apporter de la valeur ajoutée à l'entreprise. Des études montrent que les entreprises où il y a le plus de mixité sont aussi les plus productives.

ET LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE ?

A la mairie, le conseil municipal a atteint la parité. Au Conseil national, il y a des progrès, puisqu'il y a environ un tiers de femmes. Mais ce n'est pas évident pour une femme de s'engager en politique.

POURQUOI ?

Il y a une forme d'auto-censure de la part des femmes. Elles ont leur vie professionnelle, et elles ont leur vie à la maison avec les tâches qui vont avec. S'engager en politique est donc encore plus lourd pour une femme que pour un homme dans l'organisation de sa vie. Si elle a des enfants en bas âges, elle devra s'organiser car, souvent,

les réunions politiques sont tard le soir. Notamment l'étude du budget ou de lois au Conseil national. Il faut donc travailler là-dessus, en rééquilibrant la répartition des tâches, afin de libérer du temps pour la mère de famille, afin qu'elle puisse avoir d'autres activités, y compris politiques, si elle le souhaite.

POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES, LES FINANCEMENTS SONT-ILS SUFFISANTS ?

Les moyens sont là. On a augmenté la subvention annuelle de l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales (Avip) de plus de 22 % pour atteindre environ 150 000 euros. Cela lui permet d'exercer son activité, de répondre aux sollicitations, d'embaucher du personnel pour pouvoir faire un suivi et accompagner les victimes. Nous sommes très attentifs à ce que l'Avip dispose des moyens nécessaires pour exercer son activité. C'est aussi pour cela que le gouvernement a mis à disposition de cette association un nouveau local, plus spacieux et bien situé. Depuis plusieurs années, il y a eu une évolution constante du nombre de cas et les moyens sont donc adaptés en conséquence (lire à ce sujet notre article publié dans *Monaco Hebdo* n° 1140).

LA MISE À DISPOSITION D'APPARTEMENTS POUR LES BESOIN DE L'AVIP, C'EST RÉGLÉ ?

Il faut assurer une continuité de service quel que soit le moment où la victime se présente, soit à la police, soit à l'Avip pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route, parce qu'on ne serait pas sur les horaires d'ouverture des services administratifs ou bien parce que c'est le week-end. Il faut traiter tous les cas, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. C'est pour ça qu'on a mis en place avec le département des affaires sociales, avec la police, avec la direction des services judiciaires et l'Avip un dispositif sur lequel on a travaillé de façon collégiale pour assurer une prise en charge à n'importe quel moment. Des crédits supplémentaires vont être mis à disposition de l'Avip pour reloger temporairement les personnes qui en ont besoin, par exemple dans un appart'hôtel, ou dans des hôtels, afin qu'elles puissent être sorties, si nécessaire, de leurs domiciles.

QUI D'AUTRE TRAITE LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES À MONACO ?

Ces violences sont aussi traitées par les services du gouvernement, notamment les services sociaux. En complément, il y a aussi les services de la mairie. J'ai aussi souhaité que la formation professionnelle soit renforcée pour toutes les personnes qui accueillent des victimes de violences.

QUI EST FORMÉ ACTUELLEMENT ?

On est en train de former des fonctionnaires de différents services : les services sociaux, les services de police, le personnel enseignant, les agents hospitaliers... Bref, toutes les personnes qui peuvent être à un moment donné en situation de faire un premier accueil de personnes victimes de violences. On veut leur donner un socle com-

« FÉMINISER LES NOMS DES MÉTIERS ET LES FONCTIONS, EST UN ÉLÉMENT SUPPLÉMENTAIRE SUR LEQUEL IL FAUDRA TRAVAILLER POUR FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS »

mun de connaissances. Ceci permet ensuite d'orienter au mieux vers les structures compétentes. Cette lutte n'a pas besoin que d'argent, elle a aussi besoin de matière grise, et de formation.

UNE SÉRIE DE VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT ONT ÉTÉ RÉVÉLÉES CES DERNIÈRES SEMAINES AU SEIN DE DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS SPORTIVES FRANÇAISES : VOUS AVEZ RENFORCÉ VOTRE VIGILANCE SUR CE SUJET ICI, EN PRINCIPAUTE ?

On est bien sûr très attentif à ce qu'il se passe ailleurs, car ça nous questionne sur ce qu'il se passe chez nous. On reste donc très vigilants, mais on n'a pas eu de signalements concernant des cas de violences sexuelles dans le milieu sportif à Monaco. D'ailleurs, depuis plusieurs années, l'éducation nationale mène des actions de prévention sur le thème « mon corps m'appartient » ou encore « je dois être respecté(e) ». Ce qui n'empêche pas, dans le futur, de mener de nouvelles campagnes à destination des encadrants dans les fédérations sportives monégasques, en coopération avec elles. Il faut faire passer le message au niveau des enfants, des encadrants et des fédérations sportives.

AUJOURD'HUI, LE SEXISME SEMBLE PARTOUT : UNIVERSITÉS, JEUX VIDÉO, POLITIQUE, MONDE DE L'ENTREPRISE, SPORT, CULTURE... DU COUP, IMPOSSIBLE D'ESPÉRER DES CHANGEMENTS RAPIDES, ÇA NÉCESSITERA DES DIZAINES D'ANNÉES ?

C'est la représentation de l'homme et de la femme dans la société qu'il faut changer. Donc oui, ça va prendre du temps. Mais quand on discute avec des jeunes, j'ai l'impression que certaines choses ont évolué. C'est un peu comme la sensibilité aux questions environnementales : on voit bien que les jeunes y sont aujourd'hui beaucoup plus sensibles qu'avant. Sur le rapport femmes-hommes, ils font preuve de davantage de tolérance, et font moins de différences entre les filles et les garçons, ou les femmes et les hommes. Les mentalités évoluent, mais c'est vrai que le sexisme et les représentations genrées sont partout, et de manière insidieuse. Le plus difficile, c'est d'amener les gens à s'apercevoir de ça.

IL FAUT DONC REVOIR L'ÉDUCATION DES GARÇONS ?

Il faut revoir l'éducation des garçons, mais des filles aussi. Il faut travailler sur des supports pédagogiques. Une asso-

« CET ÉNORME TRAVAIL A PORTÉ SUR 12000 TEXTES. NOUS AVONS RECENSÉ LES TEXTES OBSOLETES OU DÉPASSÉS QUI CONTRIBUENT À DONNER UNE CERTAINE IMAGE DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE »

ciation me faisait d'ailleurs remarquer que, dans les livres pour enfants, dans des contes ou autres, les personnages qui sont forts et qui sont présentés comme des héros, sont très majoritairement des personnages masculins. Il y a encore trop peu de modèles féminins.

IL EXISTE D'AUTRES AXES DE TRAVAIL ?

Il y a un travail à mener autour de la langue française. Car plus les femmes accèdent à des postes à responsabilité et moins elles féminisent le nom de leur métier. Parce que cela renvoie à l'image que seul le masculin est noble, et donc, plus important. Du coup, féminiser les noms des métiers et les fonctions, est un élément supplémentaire sur lequel il faudra travailler pour faire évoluer les mentalités.

IL FAUT DONC FÉMINISER LES MÉTIERS, LES TITRES ET LES FONCTIONS ?

Il faut, en tout cas, laisser la possibilité aux femmes de choisir et d'utiliser, si elles le désirent, « directeur » ou « directrice » par exemple. Les médias ont aussi une influence, lorsqu'ils écrivent, par exemple, « madame le directeur ».

DEPUIS LA PUBLICATION EN FRANCE, EN MARS 2017, DU PREMIER MANUEL SCOLAIRE EN « GRAMMAIRE ÉGALITAIRE », L'ÉCRITURE INCLUSIVE⁽¹⁾ SUSCITE PAS MAL DE DÉBATS : QUELLE EST VOTRE POSITION ?

Ce n'est pas très pratique, ni très joli. Mais on nous dit la même chose sur les fonctions de certains métiers féminisés qui ne seraient pas très jolies non plus... C'est donc aussi une question d'habitude. Mais il y a peut-être d'autres moyens de mettre le féminin et le masculin sur un même pied d'égalité, et de faire passer ce message d'inclusivité. Autant je suis convaincue que la féminisation des fonctions, des titres et des métiers est très importante, autant l'écriture inclusive est un outil qui ne me convainc pas totalement. Il faut voir.

QUE PENSEZ-VOUS DES DOUZE NOMINATIONS AUX CÉSAR DU CINÉASTE ROMAN POLANSKI POUR SON FILM J'ACCUSE (2019) : FAUT-IL SÉPARER L'HOMME DE L'ŒUVRE⁽²⁾ ?

C'est un sujet complexe qui fait polémique actuellement. J'apprécie Polanski en tant que cinéaste. Mais, dans le contexte actuel, on ne peut pas ne rien dire, faire comme s'il ne s'était rien passé, et fermer les yeux sur tout ça. En tout cas, ce qui est positif, c'est qu'aujourd'hui, on en

parle. Ce genre de choses ne pourra plus se reproduire la même manière. Car les choses seront dites bien avant qu'il ne soit plus possible de mener des actions en justice. Désormais, les femmes peuvent s'exprimer, porter plainte et être entendues par la justice.

LE 24 FÉVRIER 2020, LE PRODUCTEUR DE CINÉMA HARVEY WEINSTEIN A ÉTÉ RECONNU COUPABLE D'AGRESSION SEXUELLE ET DE VIOL, ET IL EN-COURT DE 5 À 29 ANS DE PRISON : CETTE CONDAN-NATION VAUT AUSSI POUR LE SYMBOLE ?

La condamnation d'Harvey Weinstein est effectivement très symbolique, car c'est à partir de lui que le mouvement #MeToo a pris une ampleur nouvelle, à partir d'octobre 2017. D'un point de vue judiciaire, il y a aussi une décision très forte qui a été prise. A travers cette affaire très médiatisée on assiste donc, sans doute, à un changement important

AVEC LE RECU, LE PHÉNOMÈNE #METOO A CHAN-QUOI ?

#MeToo a libéré la parole des femmes. Mais tout n'est pas positif dans ce type de mouvement. Car cela se passe sur les réseaux sociaux, et il peut donc y avoir un jugement qui est établi sur Internet, plutôt que par la justice elle-même. Cela peut parfois déboucher sur des lynchages sur ces réseaux sociaux qui peuvent être excessifs. Or, c'est à la justice de juger des faits et de pouvoir les condamner si nécessaire. Car la violence ou le harcèlement ne doivent pas être tolérés ou acceptés. En tout cas, le mouvement #MeToo perdure et continue d'avoir un impact réel sur le positionnement des femmes dans la société, et sur le fait qu'elles puissent parler et être entendues. Désormais, beaucoup de choses ont changé, car notre regard aussi a changé. Il faut maintenant un peu de temps pour trouver un équilibre dans tout ça.

EN UN AN, COMMENT ONT ÉVOLUÉ LES DROITS DE FEMMES À MONACO ?

Le comité pour la promotion et la protection des droits des femmes a fait des campagnes le 8 mars, mais aussi le 25 novembre pour les violences faites aux femmes. Nous avons aussi mené des actions de formation, dont j'ai pu voir la signature de la charte Monégallité en novembre 2019 pour l'égalité au travail. Au niveau législatif, y a eu la dépénalisation de l'avortement, et l'allongement du congé maternité.

EN CE MOMENT, VOUS TRAVAILLEZ SUR QUOI ?

Nous travaillons avec la direction des affaires juridiques sur une mise à jour de tous les textes monégasques. C'est un énorme travail à porté sur 12000 textes. Nous avons recensé les textes obsolètes ou dépassés qui contribuent à donner une certaine image de la femme et de la famille. rappelle qu'on parle encore de « gestion en bon père de famille »... Ça reste au minimum une expression très patriarcale, qui dit quelque chose de notre société. A Monaco certains métiers, comme celui d'huissier ou de notaire n



« A MONACO, CERTAINS MÉTIERS, COMME CELUI D'HUISSIER OU DE NOTAIRE NE PEUVENT ÊTRE EXERCÉS QUE PAR DES HOMMES, SI ON PREND LES TEXTES QUI EXISTENT, À LA LETTRE. MAINTENANT, ON VA DONC MODIFIER L'ENSEMBLE DE CES TEXTES »

peuvent être exercés que par des hommes, si on prend les textes qui existent à la lettre. Maintenant, on va donc modifier l'ensemble de ces textes. On va voir quels sont les moyens juridiques les plus efficaces pour mener cette tâche.

de nos institutions et de la constitution, on est allé aussi loin que possible. On verra dans le futur.

brun.monacohebdo@groupecaroli.mc
@RaphBrun

L'IVG A ÉTÉ DÉPÉNALISÉE PAR UNE LOI VOTÉE AU CONSEIL NATIONAL LE 31 OCTOBRE 2019, MAIS FAUT-IL ALLER PLUS LOIN ENCORE ?

Il était important de ne plus pouvoir sanctionner une femme qui pratiquerait un avortement. C'est ce que dit cette loi qui a été votée. Mais si on dépénalise les médecins, ça revient à légaliser. Et si on légalise, on est en contradiction avec les principes de la constitution monégasque. Monaco a la religion catholique, qui dit quelque chose de notre société. Dans le respect

1) L'écriture inclusive est définie comme un « ensemble d'attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité de représentation entre les femmes et les hommes ». L'utilisation du « point médian » qui consiste à écrire, par exemple, « directeur-ice-s » ou « lycéen-ne-s », cristallise beaucoup de débats.

2) Cette interview a été réalisée le 26 février 2020. Le 28 février, lors de la cérémonie des César, le prix de la meilleure réalisation a été attribué à Roman Polanski pour son film J'accuse (2019), ce qui a provoqué de vives réactions. L'actrice Adèle Haenel a notamment quitté la salle.